

AU CŒUR DU SOULÈVEMENT POPULAIRE DU HONDURAS

page 11

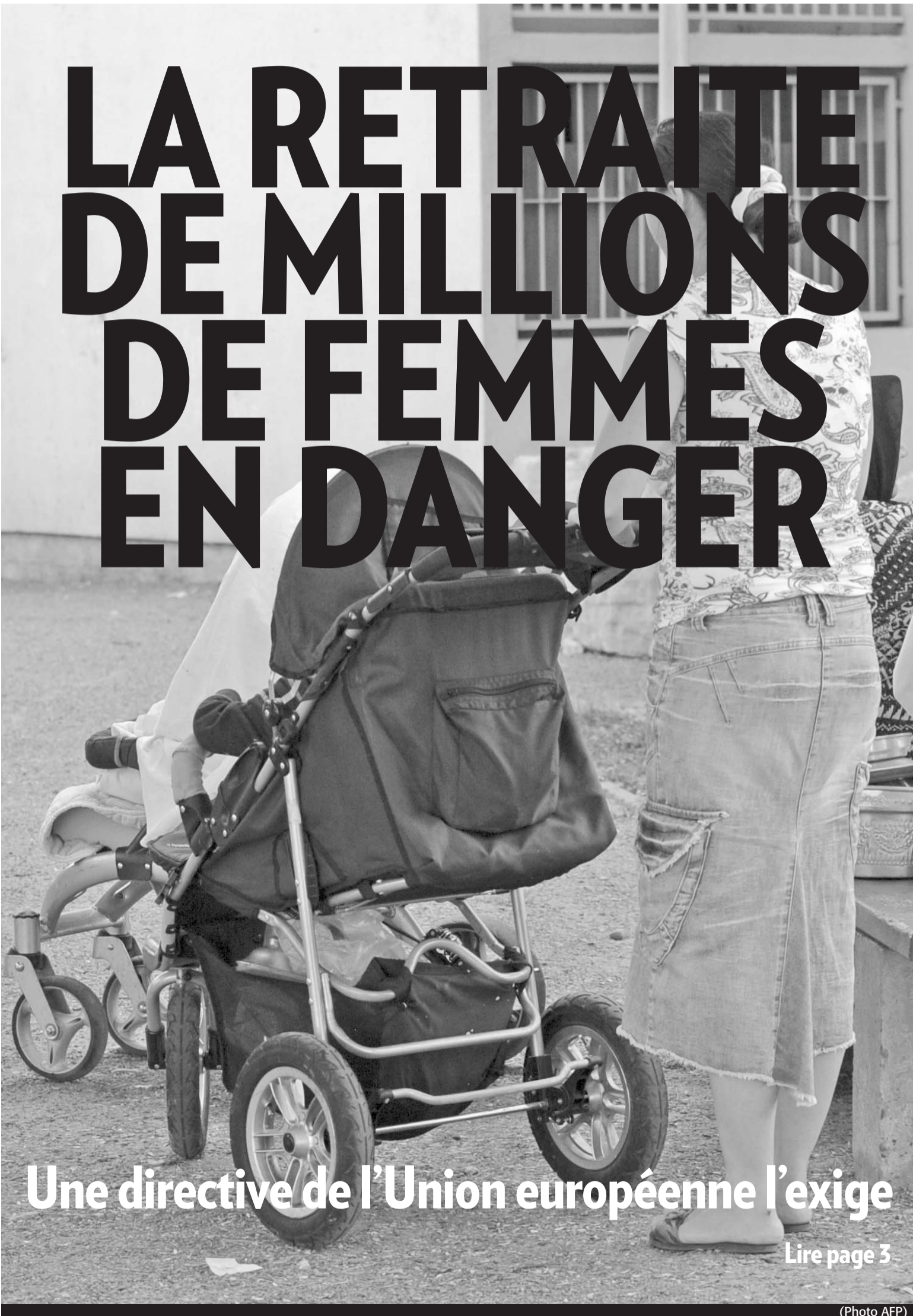


INFORMATIONS OUVRIERES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

8 219
abonnés
reçoivent
ce numéro.
Et vous ?
(page 16)

LA RETRAITE DE MILLIONS DE FEMMES EN DANGER



Une directive de l'Union européenne l'exige

Lire page 3

(Photo AFP)

103 délégués
à la date
du 18 août
à la conférence
du 5 septembre

Campagne pages 4 et 5



N'est-ce pas la question
de l'action unie pour
le retrait qui est posée ?
Interview d'un postier
d'un centre de tri.

Actualité page 6

La grippe
est-elle la seule menace
pour la rentrée scolaire ?

Actualité page 7

Une semaine
dans le monde

Internationale page 13

A nos abonnés ATTENTION

Pour ceux qui ont
souscrit leur abonnement
dès le numéro
du 1^{er} juillet,
votre abonnement se
termine le 2 septembre,
dans deux numéros.
Pensez à vous réabonner
tout de suite.

Pandémie : de deux choses l'une...

DE toute évidence, tout est fait pour faire souffler sur la rentrée un vent de panique. La pandémie de grippe est là. Enfin, pas encore. Mais quasiment.

Les informations les plus alarmantes circulent.

Donc, il faudrait s'attendre : à des classes fermées, et même des écoles entières, pour des périodes pouvant s'étendre jusqu'à 12 semaines ; à des services et des entreprises pareillement « lockoutés » dans les faits ; à des parents dont on exigera qu'ils restent chez eux pour garder les enfants ; à un « ralentissement économique » (la Grande-Bretagne l'évalue à 5 % du PIB) s'ajoutant aux conséquences déjà dramatiques de la crise et provoquant une aggravation des licenciements et du chômage partiel.

A quoi s'ajoutent les circulaires qui prévoient de saisir cette occasion pour expérimenter à grande échelle le « prêt de personnel » d'une entreprise à l'autre. A quoi s'ajoute le spectre d'un système de santé submergé, etc.

On remarquera que toutes ces mesures font l'objet de notes, de circulaires et d'instructions officielles. Au prétexte de la lutte contre une pandémie généralisée, elles constituent un ensemble de mesures

qui frappent les travailleurs, la jeunesse, et plus généralement des foyers populaires ! Et bien sûr — pandémie oblige —, tout le pays est appelé à faire corps dans une « Union sacrée » d'un nouveau genre, devant laquelle les intérêts de classe devraient s'effacer.

Nous ne disposons pas, pour notre part, des moyens de juger scientifiquement de l'ampleur que prendrait une possible pandémie. Mais de deux choses l'une.

Soit les risques sont exagérés. Et alors, que signifieraient les mesures en préparation ? S'agirait-il de profiter de l'occasion pour accroître et accélérer la dislocation de l'école publique, le non-replacement des enseignants, une désorganisation générale des services publics, des lock-out dans l'industrie et la déréglementation des accords collectifs arrachés par la classe ouvrière ? Inacceptable !

Soit les risques sont réels. Alors, des mesures d'urgence véritables s'imposent, dictées par la préservation de la population.

Premièrement — tous les spécialistes s'accordant sur l'importance de la prévention —, un plan d'urgence de vaccination de toute la population, ce qui implique notamment l'annulation des fermetures de lits dans les hôpitaux, le rétablissement des

50 000 postes supprimés, la réouverture des centres municipaux de santé et un plan de mobilisation générale pour assurer la vaccination de tous.

Deuxièmement : l'embauche en masse d'enseignants pour remplacer ceux qui seraient malades, pour organiser méthodiquement le rattrapage des cours pour les élèves qui seraient amenés à manquer l'école.

Troisièmement : garantir aux travailleurs que, durant tout le temps de la pandémie, il y aura maintien intégral des salaires, gel des plans de licenciements, interdiction des lock-out, et plus généralement de tous les plans de déréglementation du gouvernement.

Qu'est-ce qui pourrait s'opposer à de telles mesures d'urgence et de sauvegarde du peuple travailleur ?

Osera-t-on dire qu'il n'y a pas d'argent ? Des milliers de milliards d'euros ont été distribués aux banquiers et aux spéculateurs dans les différents pays de l'Union européenne dans les derniers mois. Qu'on les confisque pour les affecter au plan d'urgence de sauvegarde de la population !

N'est-ce pas là la voie ouvrière pour faire face au risque de pandémie annoncée ? ■

INFORMATIONS OUVRIÈRES

tribune libre
de la lutte des classes

Dans le cadre de sa tribune libre, *Informations ouvrières*, fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité de s'exprimer librement à tout groupement ou formation politique qui entend sincèrement combattre pour l'émancipation des travailleurs. Cela sous leur propre responsabilité. L'hebdomadaire est édité par l'association (loi 1901) Informations ouvrières, présidée par Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

Rédacteur en chef :
Lucien Gauthier.

Siège : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

- Imprimerie : Rotinfed 2000, Paris.
- Tirage : 20 000 exemplaires.
- Commission paritaire : 0909 C85 410.
- ISSN : 0813 9500.

- Rédaction : Informations ouvrières, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.

Tél. : 01 48 01 89 23.
Fax : 01 48 01 89 29.

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

- Administration-abonnements : Maïté Dayan.

Tél. : 01 48 01 88 22.
01 48 01 88 41.

E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com

Dépôt légal : à publication.



NOUS ÉCRIRE

INFORMATIONS OUVRIÈRES

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016
75479 Paris Cedex

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

Sordide

PAT JOSETTE LOGEREAU

INFORMATIONS OUVRIÈRES a déjà évoqué la « taxe carbone » (ou contribution climat énergie), résultat de la « mission Rocard » qui a remis ses « recommandations » à son commanditaire, Nicolas Sarkozy, le 28 juillet dernier (*Informations ouvrières*, n° 58).

Je voudrais revenir ici sur un aspect de cette question. Sur quoi et comment s'appuie le calcul incroyable de cette nouvelle taxe ?

C'est un certain Alain Quinet, présenté comme « économiste, directeur financier de la Caisse des dépôts », qui est l'auteur d'un rapport sur « la valeur tutélaire du carbone », publié en juin 2008 (on pourrait s'interroger sur cette notion de « valeur tutélaire », mais ce n'est pas là l'objet de cette chronique).

Ce monsieur a donc bien sorti de son cerveau un prix du CO₂ : 32 euros la tonne en 2010, pour atteindre 100 euros en 2030... Comment en est-il arrivé à ces montants ? Question qui n'est pas anodine, puisque ces chiffres sont repris par Rocard.

Voici ce qu'il répond dans une interview publiée par *Le Monde* (1^{er} août) : « Nous sommes partis des objectifs ambitieux de réduction d'émission de gaz à effet de serre que se sont fixés la France et l'Europe — à savoir une baisse de 20 % d'ici à 2020 et une division par quatre des émissions d'ici à 2050 — et nous nous sommes interrogés sur la valeur qu'il faudrait attribuer au CO₂ pour atteindre efficacement ces objectifs. » De quoi s'agit-il ? « Quel prix faudrait-il faire payer la pollution de l'air responsable du réchauffement climatique pour que tous les acteurs de l'économie — ménages, entreprises, collectivités — s'engagent dans la limitation qui doit nous permettre de limiter la

hausse des températures à 2° Celsius d'ici à la fin du siècle ? »

Il s'agit donc de donner une base pseudo-scientifique pour faire payer aux consommateurs une nouvelle taxe. Qu'on en juge : « Notre groupe de travail, en considérant des travaux de modélisation économique, des perspectives climatiques, et en tenant compte des technologies vertes, est arrivé à la conclusion que la valeur de référence devait être 100 euros la tonne de CO₂ en 2030. » Sans rire. « C'est selon nous un signal assez fort pour que chacun comprenne qu'il doit dès aujourd'hui modifier ses comportements pour construire une société sobre en carbone. » Sordide.

A la question « Pourquoi partir de 32 euros ? », il poursuit dans le sordide : « La trajectoire pour parvenir à 100 euros a fait débat (sans blague !). Elle doit être à la fois progressive et crédible. » Voilà : il faut rendre cette taxe « crédible », ce qui signifie qu'elle ne l'est pas, et « acceptable ». « Cela étant, dit-il, il est impératif de se situer dans une trajectoire crédible si l'on veut que les agents économiques se persuadent le plus vite possible que la tonne de CO₂ a un prix et qu'il va aller croissant. Si l'on démarre trop bas, le signal envoyé ne sera pas suffisamment puissant. » Ignoble !

On ne pourra qu'être d'accord avec cette citation de Marx (dans *La Guerre civile en France*) : « La classe ouvrière peut se contenter de sourire des invectives grossières et de presse, et de la protection sentencieuse des doctrinaires bourgeois bien intentionnés qui débitent leurs platitudes d'ignorants et leurs marottes de sectaires sur le ton d'oracle de l'infaillibilité scientifique. » ■

Projet de réforme des collectivités territoriales

PAR CLAUDE BROCHARD

LE 20 juillet paraissait sur divers sites un « document provisoire de travail » de l'avant-projet de loi relatif aux collectivités territoriales. Les grandes idées de ce texte reprennent une ample partie du fil rouge des propositions du comité Balladur, confortées par le discours de Sarkozy du 5 mars 2009 sur le même sujet. Le texte de ce 20 juillet met l'accent sur le « couple » intercommunalité-communes, sur la région, dont le département serait plus que dépendant, et sur l'Europe. Il institue un nouveau type d'élus : le conseiller territorial, regroupement du conseiller général et régional. Il est à noter que le Sénat s'avère à l'heure actuelle fort hostile à cette idée, alors que l'UMP en fait un cheval de bataille.

Le texte crée une nouvelle collectivité territoriale : la métropole. Naïvement, on devrait déjà s'interroger : il semblerait que seule une modification de la Constitution de la V^e République puisse permettre de créer un nouveau type de collectivité territoriale (article 72 du texte suprême). Rien n'est envisagé.

La métropole, dans des agglomérations de plus de 500 000 habitants, reprendrait les compétences de la communauté urbaine préexistante et du département. Et en particulier le développement économique, l'amé-

nagement de l'espace, la politique locale de l'habitat, la politique de la ville et de développement urbain, des services dits d'intérêt collectif (eau, assainissement...), l'environnement-pollution-énergie-cadre de vie et les questions de traitement des déchets...

De ce fait, il y aurait transfert de personnels. Les TOS travaillant dans les collèges seraient passés en 10 ans de l'Etat au conseil général pour aboutir à la métropole. La volonté de « tuer » le département est explicite. Un exemple entre cent : comme toute structure locale, le département est soumis à une instruction comptable. Pour lui, c'est la M 52. Or on constate que la métropole sera assujettie à la même instruction. C'est bien la preuve, s'il en était besoin, que l'on vide de beaucoup de compétences et missions le département pour lui substituer la métropole ici, la région autre part. Les futurs patrons de ces métropoles rechignent à prendre en charge des compétences départementales, du fait que le secteur social est « lourd à gérer ». On voit aussi apparaître un nouveau type de commune : la commune nouvelle, qui est un regroupement de communes appartenant à un établissement de coopération à fiscalité propre (en clair, percevant encore ce futur mort

qu'est la taxe professionnelle). On incitera à leur lancement par la carotte d'une dotation particulière (comme pour la loi Chevènement en 1999) (...).

On apprend, au détour d'un exposé des motifs d'un article, que figurera dans le projet de loi de finances pour 2010 la réforme de la fiscalité locale, idem d'attribuer aux structures de coopération les compétences relatives au plan local d'urbanisme, sur le regroupement au sein des dites structures des dotations d'Etat antérieurement versées aux communes, sur l'unification du taux des impôts locaux sur les ménages dans ces mêmes structures...

A l'échéance de 2014, l'intercommunalité, hors Ile-de-France, serait achevée (même si certains élus poussent à avancer à 2012). Tout cela accélère la globalisation au sein de l'intercommunalité au détriment de la commune. Pour l'Ile-de-France, ainsi que l'a mentionné dès mars Nicolas Sarkozy, la recherche d'un consensus est poursuivie.

La « concertation » se poursuit. Après examen au Conseil d'Etat, le Conseil des ministres devrait l'approuver courant septembre. Restera l'étape parlementaire à l'automne, faite d'amendements et de compromis. ■

